



ARCOM LYON
Rapport d'activité 2022

SOMMAIRE

I.	Composition et fonctionnement du comité	3
II.	Paysage audiovisuel	5
III.	Activité du comité	15
IV.	Relations extérieures et communication	20
V.	Education aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique	21
VI.	Moyens matériels du comité	23
VII.	Bilan, propositions et perspectives	24

I. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE

1. Composition

1. La présidente et les membres

- Geneviève Verley-Cheynel :
 - Présidente depuis le 1er septembre 2019 ;
 - Première nomination par décision du vice-président du Conseil d'Etat en date du 14 août 2019, échéance le 31 août 2023.

- Nathalie Castien :
 - Membre ;
 - Première nomination par décision du 23 octobre 2019, pour une durée de quatre ans à compter du 30 novembre 2019, échéance le 29 novembre 2023.

- Philippe Gebhardt :
 - Membre ;
 - Première nomination par décision du 12 octobre 2022, pour une durée de quatre ans à compter du 12 octobre 2022, échéance le 11 octobre 2026.

- Jérôme Guilleautot :
 - Membre ;
 - Deuxième nomination par décision du 7 septembre 2022, pour une durée de quatre ans à compter du 17 septembre 2022, échéance le 16 septembre 2026.

- Henri Leclerc :
 - Membre ;
 - Son mandat a pris fin, le 1er octobre 2022.

- Emmanuel Marty :
 - Membre ;
 - Première nomination par décision du 10 mars 2021, pour une durée de quatre ans à compter du 28 avril 2021, échéance le 27 avril 2025.

- Estelle Rancon :
 - Membre ;
 - Deuxième nomination par décision du 10 mars 2021, pour une durée de quatre ans à compter du 10 mars 2021, échéance le 9 mars 2025.

- Audrey Rissoan :
 - Membre ;
 - Deuxième nomination par décision du 8 juillet 2020, pour une durée de quatre ans à compter du 15 septembre 2020, échéance le 14 septembre 2024.

2. Les agents permanents

- Christine Derville :
 - Secrétaire générale ;
 - En poste depuis décembre 1995 ;
 - A été nommée au grade de chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres, par un arrêté du 8 mars 2018.

- Fabrice Lavoisier :
 - Attaché technique ;
 - En poste depuis décembre 2015.

- Pascale Valentin :
 - Secrétaire-assistante ;
 - En poste depuis août 2008.

2. Fonctionnement

En 2022, le comité a tenu 11 réunions aux dates indiquées ci-après :

- | | | |
|---|--------------|-------------------------|
| - | 28 janvier | en visioconférence |
| - | 4 mars | en visioconférence |
| - | 1er avril | en visioconférence |
| - | 5 avril | par voie dématérialisée |
| - | 6 mai | en présentiel |
| - | 3 juin | en visioconférence |
| - | 1er juillet | en présentiel |
| - | 16 septembre | en présentiel |
| - | 28 octobre | en présentiel |
| - | 18 novembre | en visioconférence |
| - | 16 décembre | en visioconférence |

II. PAYSAGE AUDIOVISUEL

1. Paysage radiophonique

En 2022, l'activité du comité a notamment été marquée par les événements suivants :

Reconductibilités :

- Lors de sa réunion du 5 avril 2022, le comité a proposé de prononcer la reconductibilité des autorisations de 9 éditeurs (7 D et 2 E), autorisés sur 13 zones, qui arrivent à échéance, le 6 mai 2023.

Par délibération du 13 avril 2022 publiée au Journal officiel du 28 avril 2022, l'Arcom s'est prononcé favorablement sur la possibilité de reconduire ces autorisations.

- Lors de sa réunion du 5 avril 2022, le comité a proposé de prononcer la reconductibilité de l'autorisation du service RTL à Annemasse (catégorie E), qui arrive à échéance le 31 mai 2023.

Par délibération du 13 avril 2022 (publiée au Journal officiel du 28 avril 2022), l'Arcom s'est prononcé favorablement sur la possibilité de reconduire cette autorisation, pour cinq ans.

- Lors de sa réunion du 5 avril 2022, le comité a décidé de prononcer la reconductibilité de l'autorisation du service Radio Mont-Blanc (catégorie B), sur la zone de Vallorcine, qui arrive à échéance le 6 mai 2023. La délibération a été publiée au Journal officiel du 29 avril 2022.

- Lors de sa réunion du 5 avril 2022, le comité a décidé de prononcer la reconductibilité de l'autorisation du service Radio Magny (catégorie A), sur la zone d'Annemasse, qui arrive à échéance le 3 juin 2023. La délibération a été publiée au Journal officiel du 29 avril 2022.

- Lors de sa réunion du 6 mai 2022, le comité a proposé de prononcer la reconductibilité de l'autorisation du service Rire et Chansons (catégorie D), sur la zone de Montélimar, qui arrive à échéance, le 18 juillet 2023.

Par délibération du 15 juin 2022 publiée au Journal officiel du 2 juillet 2022, l'Arcom s'est prononcé favorablement sur la possibilité de reconduire cette autorisation, à compter du 19 juillet 2023.

- Lors de sa réunion du 3 juin 2022, le comité a proposé de prononcer la reconductibilité de l'autorisation du service RTL2 (catégorie C), sur la zone de Montélimar, qui arrive à échéance le 21 octobre 2023.

Par délibération du 21 septembre 2022 publiée au Journal officiel du 4 octobre 2022, l'Arcom s'est prononcé favorablement sur la possibilité de reconduire cette autorisation.

- Lors de sa réunion du 16 septembre 2022, le comité a proposé de prononcer la reconductibilité de l'autorisation du service Radio Classique (catégorie D), sur la zone de Vienne, qui arrive à échéance le 6 décembre 2023.

Par délibération du 16 novembre 2022 publiée au Journal officiel du 24 novembre 2022, l'Arcom s'est prononcée favorablement sur la possibilité de reconduire cette autorisation, à compter du 7 décembre 2023.

Reconductions :

- Lors de sa réunion du 4 mars 2022, le comité a proposé de prononcer la reconduction de 15 services (1 en catégorie B, 4 en C, 7 en D et 3 en E), dont les autorisations arrivaient à échéance, le 12 septembre 2022.

Par décision du 9 mars 2022, l'Arcom a reconduit ces autorisations d'émettre. Les décisions ont été publiées au Journal officiel du 29 mars 2022.

- Lors de sa réunion du 4 mars 2022, le comité a décidé d'approuver le projet de convention transmis par l'association Le Fil de l'Arve qui exploite le service Globule Radio à Chamonix, et a décidé de reconduire son autorisation d'émettre, dont l'échéance était fixée au 12 septembre 2022.

La décision de reconduction a été publiée au Journal officiel du 6 avril 2022.

- Lors de sa réunion du 4 mars 2022, le comité a décidé d'approuver le projet de convention transmis par la SAS Société de Production Live News Drôme-Ardèche qui exploite le service Radio Festival à Valence, et a décidé de reconduire son autorisation d'émettre dont l'échéance était fixée au 12 septembre 2022.

La décision de reconduction a été publiée au Journal officiel du 6 avril 2022.

- Lors de sa réunion du 4 mars 2022, le comité a décidé de reconduire, sans approbation d'une nouvelle convention, l'autorisation de 8 services (3 en catégorie A et 5 en B), dont les autorisations arrivaient à échéance, le 12 septembre 2022.

Les décisions de reconduction ont été publiées au Journal officiel du 6 avril 2022 et du 9 avril 2022.

- Par des décisions en date du 26 octobre 2022, l'Arcom a décidé de reconduire, pour la seconde fois, hors appel aux candidatures, pour 5 ans et à compter du 7 mai 2023, les autorisations délivrées à 9 opérateurs (7 D et 2 E), exploitant 13 fréquences.

Les décisions de reconduction ont été publiées au Journal officiel du 18 novembre 2022.

- Par décision du 26 octobre 2022, l'Arcom a décidé de reconduire, pour la seconde fois, hors appel aux candidatures, pour 5 ans et à compter du 1er juin 2023, l'autorisation de RTL à Annemasse.

Cette décision de reconduction a été publiée au Journal officiel du 18 novembre 2022.

- Lors de sa réunion du 16 septembre 2022, le comité a décidé de reconduire l'autorisation d'émettre n° 2017-LY-07 du 29 septembre 2017, accordée à la société Musique Information Diffusion, qui exploite le service Radio Mont-Blanc à Vallorcine, dont l'échéance est fixée au 6 mai 2023.

La décision de reconduction a été publiée au Journal officiel du 21 octobre 2022.

- Lors de sa réunion du 28 octobre 2022, le comité a décidé de reconduire l'autorisation d'émettre n° 2018-797 du 7 novembre 2018, accordée à l'association MJC MPT Annemasse, qui exploite le service Radio Magny à Annemasse, dont l'échéance est fixée au 3 juin 2023. La décision de reconduction a été publiée au Journal officiel du 10 décembre 2022.

Dab+ :

- Le déploiement du Dab+ s'est poursuivi dans le ressort territorial du CTA de Lyon.

La décision n° 2022-119 du 9 mars 2022, publiée au Journal officiel du 11 mars 2022, a fixé la date d'entrée en vigueur au 15 mars 2022, des services de radio qui avaient été autorisés sur les allotissements de Grenoble étendu et Annecy local.

Les services de radio autorisés sur les allotissements de Chambéry, Annecy étendu, Annemasse et Grenoble local, ont démarré leur diffusion, le 15 mars 2022.

Les services autorisés sur les allotissements étendu et local de Saint-Etienne, ont démarré leur diffusion, le 1er mars 2022.

- La décision d'autorisation accordée au service public FIP sur l'allotissement local Lyon 5 B a été abrogée par une décision, en date du 28 septembre 2022, publiée au Journal officiel du 1er octobre 2022. Le canal disponible a été intégré à l'appel aux candidatures, qui a été lancé le 27 juillet 2022.

Dossiers divers

- L'association Haute-Savoie Médias qui exploite le service H2O à Saint-Jorioz, a déposé le 11 avril 2022, un recours administratif préalable obligatoire contre une décision implicite de rejet prise par le comité, dans le cadre de la demande de réémetteur de confort, transmise par l'éditeur, le 25 juin 2018 et qui était restée sans réponse.

Par une décision en date du 28 septembre 2022, publiée au Journal officiel du 13 octobre 2022, l'Arcom a décidé d'agréer les demandes de changement de site et de fréquence qui avaient été présentées par l'association Haute-Savoie Médias, dans le cadre d'une expérimentation.

- L'association Haute-Savoie Médias a également déposé un recours administratif préalable obligatoire, le 11 avril 2022, contre la décision du CTA de Lyon de surseoir à statuer sur la demande d'attribution d'un code SID, en date du 28 janvier 2022. Cette procédure est toujours en cours.

- Préparation du deuxième appel aux candidatures montagne dans les départements de Savoie (73) et Haute-Savoie (74)

A la demande de la direction des médias radio, lors de sa réunion du 16 septembre, le comité a proposé de retenir les zones suivantes qui pourraient bénéficier d'une recherche de fréquences :

- Ugine : une ou plusieurs fréquences permettrait d'assurer la continuité de plusieurs services de radio qui sont autorisés à Albertville ;
- Faverges : une ou plusieurs fréquence permettrait à des services de radio autorisés à Saint-Jorioz de conforter leur desserte ;
- Vallorcine : cette zone serait susceptible de conforter l'écoute de la radio associative de proximité Globule Radio, autorisée à Chamonix ;
- Taninges / La Rivière-Enverse / Verchaix ou Morillon : cette zone serait susceptible de conforter l'écoute de la radio associative de proximité Radio Giffre, autorisée à Samoëns ;
- Seyssel : cette zone serait susceptible de conforter l'écoute de la radio de proximité Radio FMR, autorisée à Rumilly.

- Avenants quotas

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération n° 2021-103 adoptée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le 8 décembre 2021, pour l'application des dispositions législatives relatives à la proportion d'œuvres musicales d'expression française ou interprétées dans une langue régionale en usage en France, le comité a approuvé la signature de 97 avenants : 72 en catégorie A et 25 en catégorie B.

Lors de sa réunion du 16 décembre, le comité a établi la liste des quatre éditeurs de catégorie A, qui n'avaient pas transmis leur avenant signé, malgré trois courriels de relance.

- Rejet des demandes d'attribution de réémetteurs de confort à Grenoble pour Hot Radio

Lors de sa réunion du 28 octobre 2022, le comité a décidé de ne pas accepter les trois demandes d'attribution d'un réémetteur de confort à Grenoble présentées par la société Com.Radio, qui exploite le service Hot Radio.

En effet, le comité a constaté que l'étude technique réalisée par le département planification de la direction des médias radio, faisait apparaître que les réémetteurs demandés ne pouvaient pas être détachés techniquement de la zone de planification de Grenoble en raison des niveaux de champ importants qui seraient générés. L'autorité aurait donc été dans l'obligation de devoir dégager des nouvelles ressources dans la zone d'appel de Grenoble. Or, l'utilisation actuelle du spectre dans cette zone avec 44 fréquences déjà planifiées, ne permettait pas d'envisager l'ajout de nouvelles fréquences. Il a donc été décidé de ne pas délivrer les autorisations demandées. Cette décision n'a pas fait l'objet d'un recours de la part de l'éditeur.

- Non transmission des bilans financiers

Lors de sa réunion du 16 décembre, le comité a établi la liste des éditeurs qui n'avaient pas transmis, malgré deux courriels de relance, leurs bilans financiers et rapport d'activité pour l'année 2021 (soit 6 éditeurs de catégorie A et 1 de catégorie C).

Mises en demeure et sanctions :

- Suite à plusieurs contrôles réalisés en 2020 et 2021, le comité avait relevé l'absence de diffusion du service Radio Cactus sur la fréquence 89,7 MHz à Saint-Marcellin, et avait donc proposé au Conseil, le 26 novembre 2021, de prononcer une mise en demeure à l'encontre de l'association Radio Cactus.

Par une décision en date du 16 mars 2022, publiée au Journal officiel du 15 avril 2022, l'Arcom a mis en demeure l'association de diffuser le service Radio Cactus, conformément aux caractéristiques techniques de l'autorisation qui lui a été délivrée.

- Suite à plusieurs contrôles réalisés en 2020, 2021 et 2022, le comité avait relevé l'absence de diffusion du service Radio Nord Isère ou RNI, sur la fréquence 87,6 MHz à La Tour-du-Pin et avait donc proposé au Conseil, le 26 novembre 2021, de prononcer une mise en demeure à l'encontre de l'association laïque pour le développement de la communication dans le Nord-Isère.

Par une décision en date du 16 mars 2022, publiée au Journal officiel du 15 avril 2022, l'Arcom a décidé de mettre en demeure l'association de diffuser le service Radio Nord-Isère ou RNI, conformément aux caractéristiques techniques de l'autorisation qui lui a été délivrée.

Lors de sa réunion du 6 mai 2022, le comité qui a constaté une nouvelle absence de diffusion du service Radio Nord Isère ou RNI a proposé d'engager la procédure de saisine du rapporteur.

- Par une décision du 22 juin 2022, publiée au Journal officiel du 30 juin 2022, la plénière a décidé de prononcer une sanction pécuniaire de 500 euros à l'encontre de l'Association Terre Réfractaire, éditrice du service Radio Zones, qui n'avait pas transmis ses bilans comptables pour les exercices 2018 et 2019.

- Lors de sa réunion du 21 octobre 2021, le comité avait proposé d'engager la saisine du rapporteur, à l'encontre de l'association pour le développement de la communication, qui ne diffusait pas le service Radio IFM à Grenoble, sur la fréquence 92,2 MHz.

Par un courrier en date du 22 juillet 2022, le rapporteur en charge des sanctions a notifié sa décision de clôturer la procédure de saisine, en raison d'une reprise de la diffusion, depuis le mois de février 2022.

- Par des constats réalisés les 14 et 31 mars 2022, il a été constaté que le service Vivre FM n'était pas diffusé en Dab+ sur le canal 6A, sur l'allotissement étendu de Lyon.

Le comité a adressé, le 7 avril 2022, un courrier de mise en garde à l'association nationale pour la prévention des handicaps et pour l'information (ANPHI).

Deux contrôles des 25 avril et 4 mai ayant fait apparaître que ce service n'était toujours pas diffusé en dab+, le comité a proposé, lors de sa réunion du 6 mai 2022, de prononcer la mise en demeure à l'encontre de l'association nationale pour la prévention des handicaps et pour l'information (ANPHI).

Par décision n° 2022-595 du 12 octobre 2022, publiée au Journal officiel du 9 novembre 2022, l'Arcom a mis en demeure cette association de diffuser le service Vivre FM, conformément aux caractéristiques techniques de l'autorisation qui lui a été délivrée.

Appels aux candidatures :

Cf. Point III. Activité du comité (page 19).

Répartition par catégorie des fréquences attribuées en FM :

Catégorie	A	B	C	D	E	Total
Nombre de services	80	32	39	21	4	176
Nombre de fréquences	167	139	63	263	125	757

Fréquence non attribuée : 1

Répartition par catégorie des fréquences attribuées en FM par département :

Département	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E	Total services par catégorie
Ain	15	19	2	35	14	85
Ardèche	20	6	4	18	8	56
Drôme	17	7	11	25	16	76
Isère	42	19	15	41	20	137
Loire	14	7	4	19	7	51
Rhône	19	13	10	13	6	61
Savoie	19	40	5	68	34	166
Haute-Savoie	21	28	12	44	20	125
Total fréquences	167	139	63	263	125	

Répartition par catégorie des canaux attribués en DAB+ :

Catégorie	A	B	C	D	E	SP	Total
Services	25	21	13	37	4	10	110
Autorisations	34	44	15	83	7	10	193

Canaux non attribués : 1 (Lyon local en 5B) et 1 (Lyon étendu)

Répartition par catégorie des canaux attribués en DAB+ par allotissement :

Allotissement	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E	SP	Total autorisations par allotissement
Annecy étendu	1	2	0	8	1	1	13
Annecy local	5	3	2	3	0	0	13
Annemasse	1	4	2	6	0	0	13
Bourg-en-Bresse	2	7	0	4	0	0	13
Bourgoin-Jallieu	3	7	0	3	0	0	13
Chambéry	4	4	2	3	0	0	13
Grenoble étendu	1	2	0	8	1	1	13
Grenoble local	3	4	3	3	0	0	13
Lyon étendu	2	1	2	6	1	0	12
Lyon local (5B)	0	5	1	5	0	1	12
Lyon local (11B)	9	2	0	2	0	0	13
Saint-Etienne étendu	1	2	0	8	1	1	13
Saint-Etienne local	2	1	3	7	0	0	13
Métropolitains	0	0	0	17	3	6	26
Total autorisations par catégorie	34	44	15	83	7	10	193

Répartition des fréquences FM par Groupe :

Groupes	Nombre de fréquences
NRJ Group	120
NRJ	44
Nostalgie	35
Chérie FM	27
Rire et Chansons	14
Lagardère Active	108
Europe 1	46
Europe 2	33
RFM	29
RTL Group	88
RTL	37
RTL 2	13
FUN RADIO	38
Orbus	29
Skyrock	29
NextRadioTV	46
RMC	39
BFM Business	7
Espace Group	62
Alpes 1 Rhône-Alpes	3
Génération	1
Jazz Radio	8
La Radio Plus	24
ODS Radio	9
Radio Espace	4
M Radio	8
Virage Radio	5
Total général	453

2. Paysage télévisuel

- Les télévisions locales autorisées dans le ressort du comité sont :
 - BFM Lyon Métropole diffusée sur Lyon et son agglomération, Bourgoin-Jallieu, Vienne et Villefranche-sur-Saône ;
 - TéléGrenoble qui dessert Grenoble et son agglomération ;
 - TL7 qui diffuse sur Saint-Etienne et son agglomération.
 - 8 Mont-Blanc qui dessert les départements de Savoie et Haute-Savoie ;

- Lors de sa réunion du 28 octobre 2022, le comité a autorisé la télévision locale temporaire Morzine Avoriaz TV à Morzine (74), du 10 décembre 2022 au 23 avril 2023.

- Lors de sa réunion du 18 novembre 2022, le comité a autorisé la télévision locale temporaire Alpe d'Huez TV à l'Alpe d'Huez (38), du 1er décembre 2022 au 15 avril 2023.

III. ACTIVITE DU COMITE

1. Synthèse :

Activité	Nombre	Commentaire
Avis	56	-
Décisions	165	-
Propositions MED et saisines rapporteur	5	-
Publications au JO	35	Télévisions temporaires (2) / Radios temporaires (7) / Reconductibilités (2) / Reconductions (12) / Technique (12)

2. La répartition des décisions et avis par domaine d'activité :

	Avis	Décisions	Avenants ou conventions	Publications JO
Modifications				
Juridiques/administratives	5	19	18	
Programmes		99	98	
Techniques	14	17		12
Reconductions				
Reconductibilité(s)	13	2		2
Reconduction(s) (par éditeurs)	15	12		12
Appels				
Appel montagne n° 2 : Identifier des zones pour recherche de fréquences	1			
Autorisations temporaires				
Radio		7	7	7
TV		2	2	2
Manquements / Infractions				
Mise(s) en garde / invitations à se conformer	3	7		
Mise(s) en demeure	3			
Saisine rapporteur	2			

3. Contrôles techniques :

Type de contrôle	Total
Entraides inter CTA (nombre de jours)	2
Zones sensibles FM (Plaintes - nombre de déplacements)	11
Zones sensibles Dab+ (Plaintes - nombre de déplacements)	11
Zones sensibles TNT (Plaintes - nombre de déplacements)	10
Vérifications fréquences FM (nombre de fréquences vérifiées)	848
Vérifications fréquences Dab+ (nombre de Mux vérifiés)	181
Vérifications fréquences TNT (nombre de Mux vérifiés)	552
Nombre de réclamations AM	0
Formations (nombre de jours)	2

4. Ecoutes et visionnages programmes (6h00-22h00) :

Opérateurs	Total
Radios A	2
Radios B	
Radios C	
Télévisions locales	

5. Appels aux candidatures

- **Appel aux candidatures du 14 avril 2021, publié au Journal officiel du 21 avril 2021, pour l'édition de services de radios multiplexés diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique à temps complet ou partagé en bande III sur la zone de Lyon local**

Dans le ressort du comité territorial de l'audiovisuel de Lyon, cet appel avait pour objet de compléter l'offre sur un allotissement local de Lyon.

La date limite de dépôt des dossiers avait été fixée au 1er juin 2021.

Au cours de sa réunion du 24 septembre 2021, après avoir étudié les dossiers déposés et pris connaissance du dossier préparatoire instruit par la secrétaire générale, le comité avait arrêté sa proposition de sélection pour l'allotissement de Lyon local : Impact FM.

Le comité avait motivé sa proposition sur la base des critères énumérés aux articles 29 et 29-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, en veillant à :

- Privilégier les services susceptibles de bénéficier du droit de priorité, prévu par l'alinéa II de l'article 29-1 de la loi du 30 septembre 1986, sous réserve que leur diffusion FM couvre au moins 80 % de l'allotissement DAB+ (note de la Direction des médias radio du 27 juillet 2016) ;
- Sélectionner en priorité les services de radio susceptibles de contribuer au pluralisme des courants d'expression socioculturels sur l'allotissement concerné ;
- S'assurer de la viabilité ou stabilité financière des dossiers proposés ;
- Respecter sur chaque allotissement la diversification des opérateurs, des catégories et des formats ;
- Préserver l'équilibre des marchés publicitaires locaux.

La Présidente et la secrétaire générale étaient intervenues devant le groupe de travail radio, le 21 octobre 2021, afin de présenter la proposition de sélection du comité.

Par décision n° 2022-473 du 20 juillet 2022, publiée au Journal officiel du 2 août 2022, l'Arcom a autorisé la société Radio Impact FM, à exploiter le service de radio dénommé Impact FM.

- **Appel aux candidatures du 28 juillet 2021, publié au Journal officiel du 31 juillet 2021, pour l'exploitation de services de radios par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence à temps complet**

Cet appel a concerné 21 allotissements et 21 fréquences répartis sur les départements de l'Ain, Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie. Il s'agit de fréquences antérieurement autorisées. Aucune nouvelle fréquence n'était disponible.

A la date limite de dépôt des dossiers, fixée le 12 octobre 2021, 22 dossiers avaient été déposés.

Au cours de sa réunion du 17 décembre 2021, après avoir pris connaissance du dossier préparatoire instruit par la secrétaire générale, le comité avait arrêté ses propositions de sélection.

Il avait motivé ses propositions sur la base des critères énumérés à l'article 29 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, avec le souci de :

- Prendre en compte les habitudes d'écoute des auditeurs ;
- Préserver les équilibres en place tant au niveau des catégories, que des marchés publicitaires locaux ;
- Optimiser ou développer la zone de couverture des radios locales de catégorie A et B, qui ont respecté leurs engagements conventionnels et se sont illustrées par leur travail de proximité ;
- Développer ou implanter un nouveau projet local ou un réseau national en raison de sa contribution au pluralisme des courants d'expression socio-culturels sur la zone concernée.

Les propositions du comité ont été réparties de la manière suivante : 2 A / 4 B / 4 C / 8 D / 4 E.

L'audition par le groupe de travail radio de la présidente et de la secrétaire générale s'est déroulée le 10 janvier 2022.

Les décisions d'autorisations ont été publiées au Journal officiel du 17 juin 2022.

- **Appel aux candidatures du 27 juillet 2022, publié au Journal officiel du 30 juillet 2022, pour l'édition de services de radios multiplexés diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique à temps complet ou partagé en bande III sur les zones de Montélimar, Valence étendu et Valence local (et Lyon local)**

Par décision n° 2022-494 du 27 juillet 2022, l'Arcom a lancé un appel aux candidatures pour l'édition de services de radios multiplexés diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique à temps complet ou partagé en bande III, dont la date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 8 novembre 2022.

Dans le ressort du comité territorial de l'audiovisuel de Lyon, cet appel concerne les allotissements de Montélimar, Valence étendu et Valence local.

Par décision n° 2022-552 du 28 septembre 2022, publiée au Journal officiel du 4 octobre 2022, l'Arcom a ajouté l'allotissement de Lyon local et a fixé la date limite de dépôt des candidatures au 22 novembre 2022.

- **Consultation publique**

Par décision du 27 octobre 2021, le CSA a décidé d'ouvrir une consultation publique préalable au lancement d'un appel aux candidatures en FM dans des zones de montagne de la Drôme, de l'Isère et des Vosges. La date limite de dépôt des contributions avait été fixée au 22 novembre 2021.

Par décision du 30 mars 2022, l'Arcom a approuvé le projet de synthèse des contributions qui lui ont été adressées.

Des recherches de fréquences seront effectuées dans les zones de Crest, Saint-Jean-en-Royans, Saint-Nazaire-le-Désert (26), L'Alpe d'Huez-Le Bourg-d'Oisans, Les deux-Alpes et Vinay-Saint-Marcellin (38).

IV. RELATIONS EXTERIEURES ET COMMUNICATION

- Après avoir ouvert son compte Twitter en novembre 2016, le comité, par l'intermédiaire de sa secrétaire générale, a continué de communiquer pour faire connaître ses missions et son activité auprès de différents acteurs locaux comme les collectivités territoriales, la presse locale, les professionnels des médias et d'une manière plus générale, auprès des personnes intéressées par l'actualité des médias. Ce compte Twitter est actuellement suivi par 1 908 abonnés (1761 l'année précédente).
- Le 7 janvier 2022, la secrétaire générale a donné une interview à RCF Lyon, afin de présenter la création de l'Arcom.
- Le 10 janvier 2022, elle a donné une interview au média Ours, spécialisé dans le domaine de la communication et du marketing à Lyon.
- Le 18 janvier, la secrétaire générale a donné une interview à Activ Radio, afin de présenter les nouvelles missions attribuées à l'Arcom.
- Le 4 mai 2022, elle s'est déplacée dans les locaux de Activ Radio et RLF à Saint-Etienne.
- Le 14 juin 2022, la secrétaire générale s'est rendue dans les studios de Radio Grand Lac à Aix-les-Bains, afin de rencontrer les étudiants de l'INSEEC, qui réalisent et animent une émission mensuelle. A cette occasion, elle a pu échanger avec Monsieur Renaud Beretti, Maire de Aix-les-Bains.
- Le 22 juin 2022, elle a visité les studios du service Oxygène Grenoble et de la télévision locale TéléGrenoble, afin de rencontrer les équipes dirigeantes.
- Le comité a eu le plaisir de recevoir Hervé Godechot, les 27 et 28 juin. Ce déplacement a été l'occasion de visiter les studios de France Bleu Pays de Savoie, de Radio Grand Lac, du Groupe Mont-Blanc Médias, de NRJ Group et d'Espace Group.
Une rencontre a également été organisée avec les dirigeants de Radio Méga, Globule Radio, Radio Scoop et Tonic Radio.
- Le 8 juillet 2022, la secrétaire générale s'est déplacée à l'Alpe d'Huez, afin de rencontrer le directeur de la télévision locale temporaire l'Alpe d'Huez TV, ainsi que Monsieur Jean-Yves Noyrey, Maire de l'Alpe d'Huez.
- Le 8 décembre 2022, la secrétaire générale et trois membres du comité, se sont déplacés dans les studios de Lyon 1ère, afin de rencontrer l'équipe dirigeante.
- Les 6 et 7 décembre, la secrétaire générale a eu le plaisir d'accueillir Caroline Demont, nouvelle secrétaire générale du CTA de Dijon.

V. EDUCATION AUX MEDIAS, A L'INFORMATION ET A LA CITOYENNETE NUMERIQUE

- Le 6 janvier 2022, la secrétaire générale a rencontré Madame Edwige Jamin, en charge de l'EMI pour le Rectorat de Lyon, afin d'envisager une collaboration à venir.
- Le 24 janvier, la secrétaire générale a participé à une visioconférence avec les étudiants du Magistère de Poitiers, afin de leur présenter son parcours professionnel et ses fonctions au sein de l'Arcom Lyon.
- Le 3 mars, elle est intervenue devant une classe de terminale du lycée Louise Labé à Lyon, sur la thématique « La liberté d'expression et ses limites, appliquée aux réseaux sociaux ».
- Le 15 mars 2022, la secrétaire générale a rencontré Monsieur Alexandre Winkler, adjoint à la rectrice de l'académie de Grenoble et correspondant du CLEMI à Grenoble, afin d'envisager les bases d'une collaboration.
- Le 28 mars, la secrétaire générale est intervenue devant deux classes de 2nde du lycée Louis Armand à Villefranche-sur-Saône, sur la thématique « La liberté d'expression et ses limites, appliquée aux réseaux sociaux ».
- Le 31 mars, elle est intervenue devant deux classes de 2nde du lycée Louise Labé à Lyon, sur la thématique « La liberté d'expression et ses limites appliquée aux réseaux sociaux ».
- Le 6 avril, elle a participé à un colloque organisé par le Club de la presse à Lyon, qui lui a permis de rencontrer de nombreux acteurs en matière d'EMI et de présenter les actions de l'Arcom et de l'Arcom Lyon en la matière.
- Le 8 avril 2022, elle est intervenue devant deux classes de 3ème du collège Théodore Monod à Bron sur la thématique « Le pluralisme dans les médias ».
- Le 11 avril, la secrétaire générale est intervenue devant deux classes de 2nde du lycée Louise Labé sur la thématique « La liberté d'expression et ses limites appliquée aux réseaux sociaux ». Elle a également rencontré l'équipe dirigeante de l'établissement, afin d'évoquer les différents sujets qui pouvaient être développés en matière d'EMI.
- Le 14 avril, elle a donné une interview à des étudiants de l'école de Journalisme de Grenoble.
- Le 15 avril, elle est intervenue devant une classe de 1^{ère} du lycée Louis Armand à Villefranche-sur-Saône, dans le cadre du cours d'histoire, afin de présenter la thématique « Le pluralisme et la diversité dans les médias ». Elle a également

présenté à une classe de 2nde et 1 classe de 1ère, la thématique « La liberté d'expression et ses limites dans les médias ».

- Le 19 avril 2022, la secrétaire générale a rencontré l'équipe dirigeante de l'association Fréquence Ecoles, qui développe une mission d'éducation aux médias numériques et organise tous les ans, à Lyon, l'évènement « Super Demain ».
- Le 4 mai, elle est intervenue devant deux classes de 4ème du collège Sainte-Marie à Saint-Etienne, afin de présenter la thématique « La liberté d'expression et ses limites appliquée aux réseaux sociaux ».
- Le 5 mai, elle est intervenue devant une classe de 3^{ème} du collège Lacassagne à Lyon, afin de présenter la thématique « la représentation des femmes dans les médias ».
- Le 12 mai 2022, la secrétaire générale est intervenue devant deux classes de 4ème du collège Lacassagne à Lyon, afin d'évoquer la question de la représentation des femmes dans les médias.
- Le 1er juin, elle est intervenue devant des étudiants en journalisme de l'Ecole ISCPA à Lyon afin de présenter les missions de l'Arcom et de l'Arcom Lyon.
- Le 13 octobre, la secrétaire générale a suivi une journée d'information EMI, organisée par le Ministère de la Culture.
- Le 18 octobre 2022, elle a participé à une réunion organisée par la DRAC, qui avait pour objet de réunir les acteurs institutionnels de la région Auvergne Rhône-Alpes, investis sur les questions de l'EMI.
- Le 19 octobre 2022, la secrétaire générale a organisé une rencontre entre l'équipe de la radio locale New's FM et les étudiants en Master 1 de l'Institut de la communication et des médias de Grenoble.
- Le 10 novembre, la secrétaire générale s'est entretenue avec Madame Iris Iriu, responsable EMI pour le rectorat de Lyon et représentante du CLEMI à Lyon. Cette rencontre a notamment permis d'envisager plusieurs types de collaboration : actions de sensibilisation dans des établissements scolaires, actions dans le cadre de la formation d'enseignants, participation de la secrétaire générale aux jurys des concours Médiatiks et Zéro Cliché, renforcement des liens avec les médias locaux.
- Le 23 novembre, elle a rencontré Madame Séverine Vercelli, responsable EMI pour le rectorat de Grenoble et représentante du CLEMI à Grenoble, afin de définir des actions de collaboration.

VI. MOYENS MATERIELS DU COMITE

1. Locaux

Le comité est installé, depuis 2012, dans des locaux situés dans l'enceinte de la préfecture du Rhône.

Le comité est parfaitement intégré et entretient d'excellentes relations avec les services de la Préfecture.

En 2022, les locaux occupés par le comité ont été concernés par des travaux de mise aux normes des installations électriques, réalisés dans l'ensemble du bâtiment Corneille.

Les travaux ont été réalisés durant le 4^{ème} trimestre de l'année 2022. Madame Valentin a supervisé le bon déroulement de ces travaux et assuré une communication et coordination constantes avec les services concernés de la Préfecture.

2. Informatique et télécom

Rien à signaler pour l'année 2022.

3. Matériels de contrôle

Le véhicule dont dispose l'attaché technique, lui permet d'accéder à tous les sites d'émission en sécurité et ce, dans de bonnes conditions de confort.

Il est doté d'un équipement suffisant pour réaliser tous les contrôles qui lui sont dévolus.

Un analyseur de modulation Hexylon GSERTEL est mis à sa disposition, en complément des analyseurs SEFRAM et ETL ROHDE et SCHWARZ, ce qui lui permet d'effectuer des mesures de haute qualité en FM, DAB+ et TNT.

VII. BILAN, PROPOSITIONS ET PERSPECTIVES

1. Bilans et perspectives

En 2022, le comité a poursuivi ses actions auprès des institutionnels (médiatiques, culturels, politiques) afin de mieux faire connaître son rôle et ses missions.

Il a également entrepris de relayer les missions et l'action de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, notamment en matière d'éducation aux médias et à l'information, auprès des médias locaux et des institutionnels concernés.

Il se félicite d'être associé par l'Autorité à cette action qui constitue un enjeu majeur.

Le comité va continuer de suivre l'actualité des médias qui diffusent sur internet et qui sont implantés dans son ressort. Il est notamment en contact régulier avec les télévisions locales Maurienne TV, TV 07, ainsi que les services de radio Radio Là ou Radio BCV.

2. Propositions

En complément de ses missions relatives au suivi de la régulation des médias et du bon fonctionnement du comité, la secrétaire générale s'est activée afin de développer des actions liées aux nouvelles missions en matière d'EMI, qui ont été confiées aux délégations territoriales de l'Arcom par le Président Roch-Olivier Maistre, dans son courrier du 24 juillet 2019.

Cette action s'est révélée passionnante et très constructive, notamment en ce qu'elle a permis au CTA de Lyon de mieux faire connaître son action, auprès de nombreux acteurs institutionnels.

Afin de continuer à développer et amplifier ces actions sur l'ensemble du territoire rhônalpin, il apparaît évident que l'Arcom devra déployer des moyens humains supplémentaires, qui permettront à la secrétaire générale d'exercer ses missions, dans les meilleures conditions.

Décisions du CTA de Lyon 2022

Date réunion	Nom du service	Analyse du dossier	Décision du CTA
28/01/2022	Radio Altitude	Non respect de l'annexe III de la convention	Mise en garde
28/01/2022	RDWA	Non respect de l'annexe III de la convention	Mise en garde
28/01/2022	Radio FMR	Modification de la composition du bureau	Acceptation
04/03/2022	Fréquence 7	Modification de la composition du bureau	Acceptation
04/03/2022	Radio d'Ici	Modification de la composition du bureau	Acceptation
04/03/2022	Séquence FM	Modification de la composition du bureau	Acceptation
04/03/2022	Radio Dio	Modification de la composition du bureau	Acceptation
04/03/2022	Radio Alpe d'HuZes 107,6 FM	Radio temporaire	Acceptation
04/03/2022	Radio Foire Beaucroissant (RFB), la radio de la Foire	Radio temporaire	Acceptation
04/03/2022	Globule Radio	Échéance autorisation	Reconduction
04/03/2022	H2O	Échéance autorisation	Reconduction
04/03/2022	Radio Couleur Chartreuse	Échéance autorisation	Reconduction
04/03/2022	RCF Haute-Savoie	Échéance autorisation	Reconduction

04/03/2022	Alpes 1 Rhône-Alpes	Échéance autorisation	Reconduction
04/03/2022	Playlist Radio	Échéance autorisation	Reconduction
04/03/2022	Hot Radio	Échéance autorisation	Reconduction
04/03/2022	Max FM	Échéance autorisation	Reconduction
04/03/2022	ODS Radio	Échéance autorisation	Reconduction
04/03/2022	Radio Festival	Échéance autorisation	Reconduction
04/03/2022	Pixel FM	Non respect pour une partie de l'annexe de II la convention	Courrier
01/04/2022	Radio Isa	Diffusion à partir d'un site non autorisé à Morestel	Mise en garde
01/04/2022	Vivre FM	Non diffusion en dab+ à Lyon	Mise en garde
01/04/2022	RCF Savoie	Modification de la composition du bureau	Acceptation
01/04/2022	Ici l'Ombre	Radio temporaire	Acceptation
01/04/2022	Brume	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
01/04/2022	Fréquence 7	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
01/04/2022	Oxygène Radio	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
01/04/2022	Campus Grenoble	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
01/04/2022	Ellebore	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation

01/04/2022	LifeStyle 74	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
01/04/2022	Chablais Léman FM	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
01/04/2022	Info RC	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
01/04/2022	H2O	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
05/04/2022	Radio Magny	Échéance autorisation le 3 juin 2023	Reconductibilité
05/04/2022	Radio Mont-Blanc	Échéance autorisation le 6 mai 2023	Reconductibilité
06/05/2022	Couleurs FM	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
06/05/2022	New's FM	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
06/05/2022	Oxygène Alpes Auvergne	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
06/05/2022	Oxygène Grenoble	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
06/05/2022	Oxygène Oisans	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
06/05/2022	Oxygène Vercors	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
06/05/2022	PFM Radio 105.9	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
06/05/2022	Phare FM Grenoble	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
06/05/2022	Pixel FM	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
06/05/2022	Radio 100 Kol Hachalom	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation

06/05/2022	Radio Arménie	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
06/05/2022	Radio des Boutières	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
06/05/2022	Radio Dragon	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
06/05/2022	Radio Fontaine	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
06/05/2022	Radio Grand Lac	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
06/05/2022	Radio Buis	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
06/05/2022	Radio Ondaine	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
06/05/2022	Radio Micheline	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Oxygène Alpes Auvergne	Non transmission des enregistrements	Mise en garde
03/06/2022	La Radio des Ours	Radio temporaire	Acceptation
03/06/2022	Radio Modul	Radio temporaire	Acceptation
03/06/2022	PFM Radio 105.9	Modification de la composition du bureau	Acceptation
03/06/2022	Radio B	Modification de la composition du bureau	Acceptation
03/06/2022	Activ Radio	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Alpes 1 Rhône-Alpes	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	FC Radio	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation

03/06/2022	Impact FM	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Lyon 1ère	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Max FM	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Perrine FM programme Radio Isa	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Phare FM Lyon Dauphiné	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Radio B	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Radio Dio	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Radio Passion	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Radio Saint-Ferréol	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Radio Salam	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Radio Semnoz	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Radio Val de Reins	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Radio Zones	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	RCF Ardèche	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	RCF Drôme	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	RCF Haute-Savoie	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation

03/06/2022	RCF Lyon	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	RCF Pays de l'Ain	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	RCF Saint-Etienne	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	RCF Savoie Mont-Blanc	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	RCF Savoie	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	R'Courchevel	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	RDWA	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	R'La Plagne	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	R'Les Arcs	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	R'Méribel	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	R'Tignes	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	RLF	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Sol FM	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Soleil FM	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
03/06/2022	Sorgia FM	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
01/07/2022	Hot Radio (SARL Com.Radio)	Modification de la répartition du capital	Acceptation

01/07/2022	Hot Radio (SARL Espace FM)	Modification de la répartition du capital	Acceptation
01/07/2022	Radio TFM	Modification de la répartition du capital	Acceptation
01/07/2022	Isa Gold	Modification de la présidence	Acceptation
01/07/2022	Isa Hits	Modification de la présidence	Acceptation
01/07/2022	Radio Pluriel	Modification de la composition du bureau	Acceptation
01/07/2022	Radio Sud Grésivaudan	Radio temporaire	Acceptation
01/07/2022	Radio Judaïca Lyon	Modification des caractéristiques techniques de diffusion à Lyon	Acceptation
01/07/2022	Génération Association Radio Sun FM	Modification des caractéristiques techniques de diffusion à Lyon	Acceptation
01/07/2022	Radio Mont-Blanc	Changement de site à Combloux Mègève Saint-Gervais-les-Bains et demande augmentation de puissance	Acceptation et refus augmentation de puissance
01/07/2022	Radio RKS	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
01/07/2022	Radio Pluriel	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Crock Radio	Demande code RDS	Acceptation
16/09/2022	Hot Radio	Changement de site à Belley	Refus
16/09/2022	ODS Radio	Modification des caractéristiques techniques de diffusion à Belley	Acceptation
16/09/2022	Radio Millénium	Changement de site à Voiron	Acceptation
16/09/2022	RCF Savoie	Changement de site à Albertville	Acceptation

16/09/2022	RCF Savoie	Changement de site à Moutiers	Acceptation
16/09/2022	Radio des Boutières	Modification de la composition du bureau	Acceptation
16/09/2022	Crock Radio	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Déclic Radio	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Isa Gold	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Isa Hits	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Montagne FM	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Oxygène Maurienne	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Oxygène Val d'Isère	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Radio Altitude	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Radio BLV 93,6	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Radio Calade	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Radio Couleur Chartreuse	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Radio FMR	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Radio Giffre 100,9	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Radio Grésivaudan	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation

16/09/2022	Radio Isa	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Radio Judaïca Lyon	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Radio Magny	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Radio Méga	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Radio Millénium	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Radio Plaine 98,2 FM Stéréo	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Radio Zig-Zag	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Séquence FM (Association Wapiti Studio Production)	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	R'Saint-Martin Les Menuires Val Thorens	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	RCF Isère	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/09/2022	Radio Mont-Blanc	Échéance autorisation le 6 mai 2023 à Vallorcine (74)	Reconduction
28/10/2022	Ellebore	Modification du siège social	Acceptation
28/10/2022	Radio Arménie	Modification des caractéristiques techniques de diffusion à Lyon	Acceptation
28/10/2022	Radio Festival	Modification des caractéristiques techniques de diffusion à Valence	Acceptation
28/10/2022	Hot Radio (SARL Com.Radio)	Changement de réémetteur de confort à Grenoble	Rejet
28/10/2022	Hot Radio (SARL Com.Radio)	Changement de réémetteur de confort à Grenoble	Rejet

28/10/2022	Hot Radio (SARL Com.Radio)	Changement de réémetteur de confort à Grenoble	Rejet
28/10/2022	Radio Espérance	Modification de la composition du bureau	Acceptation
28/10/2022	Radio Magny	Échéance autorisation le 3 juin 2023 à Annemasse	Reconduction
28/10/2022	Radio A	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
28/10/2022	Radio Royans	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
28/10/2022	Playlist Radio	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
28/10/2022	Radio Mont-Blanc	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
28/10/2022	Hot Radio (SARL Com.Radio)	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
28/10/2022	Hot Radio (SARL Espace FM)	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
28/10/2022	Hot Radio Albertville	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
28/10/2022	Radio TFM	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
28/10/2022	Sensation Alpes	Radio temporaire	Acceptation
28/10/2022	Morzine-Avoriaz TV	Télévision temporaire	Acceptation
18/11/2022	Montagne FM	Modification de la répartition du capital	Acceptation
18/11/2022	Radio Canut	Modification des caractéristiques techniques de diffusion à Lyon	Acceptation
18/11/2022	Alpe d'Huez TV	Télévision temporaire	Acceptation

16/12/2022	Montagne FM	Non respect des caractéristiques techniques de diffusion à Termignon et Sollières-Sardières	Mise en garde
16/12/2022	Radio IFM	Non respect des caractéristiques techniques de diffusion à Grenoble	Mise en garde
16/12/2022	Radio Millenium	Modification de la grille des programmes	Acceptation
16/12/2022	Radio Salam	Modification des caractéristiques techniques de diffusion à Lyon	Acceptation
16/12/2022	Radio Semnoz	Modification de la composition du bureau	Acceptation
16/12/2022	Radio Canut	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation
16/12/2022	Radio Val d'Isère	Avenant quotas chansons d'expression française	Acceptation

Avis du CTA de Lyon 2022

Date réunion	Service	Objet de la demande	Avis CTA	Date décision	Décision Arcom
28/01/2022	RDWA	Non respect de l'article 4-2-1 de la convention (non fourniture des enregistrements)	Proposition de MED	05/09/2022	Rappel obligations conventionnelles
28/01/2022	Hot Radio	Non respect des caractéristiques techniques de diffusion à Belley (01)	Proposition de saisine du rapporteur		Abandon procédure
28/01/2022	Beur FM	Non respect des caractéristiques techniques de diffusion à Valence (26)	Proposition d'envoi d'un courrier de mise en garde	14/02/2022	Courrier de mise en garde
28/01/2022	Radio Scoop	Changement de site à Balbigny (42)	Favorable	23/02/2022	Acceptation
04/03/2022	Ellebore	Non respect de l'article 3-1 de la convention (PIL)	Proposition de MED	20/07/2022	Rappel des obligations de diffusion du PIL
04/03/2022		Échéance autorisations le 12 septembre 2022 (15 opérateurs - 19 fréquences)	Propositions reconduction	09/03/2022	Reconduction
01/04/2022	Séquence FM	Modification composition du bureau	Favorable	11/03/2022 CTA Marseille	Acceptation
05/04/2022		Échéance autorisations le 6 mai 2023 7 éditeurs en catégorie D et 2 en catégorie E (13 fréquences)	Proposition reconductibilité	13/04/2022	Reconductibilité
05/04/2022	RTL	Échéance autorisation le 31 mai 2023 (Annemasse)	Proposition reconductibilité	13/04/2022	Reconductibilité
06/05/2022	Rire et Chansons	Échéance autorisation le 18 juillet 2023 (Montélimar)	Proposition reconductibilité	15/06/2022	Reconductibilité
06/05/2022	Vivre FM	Non diffusion en Dab+ sur l'allotissement Lyon étendu	Proposition de MED	12/10/2022	MED

06/05/2022	Radio Nord-Isère ou RNI	Absence de diffusion	Proposition de saisine du rapporteur		
03/06/2022	RTL2 Méditerranée	Échéance autorisation le 21 octobre 2023 (Montélimar)	Proposition reconductibilité	21/09/2022	Reconductibilité
01/07/2022	Fun Radio	Changement de site à Tarare	Favorable	07/09/2022	Acceptation
01/07/2022	Jazz Radio	Modification des caractéristiques techniques de diffusion à Lyon	Favorable	07/09/2022	Acceptation
01/07/2022	Radio Espace (SARL Espace Développement)	Modification des caractéristiques techniques de diffusion à Lyon	Favorable	07/09/2022	Acceptation
01/07/2022	M Radio Lyon	Modification des caractéristiques techniques de diffusion à Lyon	Favorable	07/09/2022	Acceptation
01/07/2022	Virage Radio Lyon	Modification des caractéristiques techniques de diffusion à Lyon	Favorable	07/09/2022	Acceptation
01/07/2022	RMC	Modification des caractéristiques techniques de diffusion à La Mure	Favorable	07/09/2022	Acceptation
01/07/2022	MTI	Modification de la répartition du capital	Favorable		Classement sans suite
01/07/2022	Virgin Radio Alpes/Grenoble/Léman/Rhône/Lyon/Valence	Modification de l'identification du service	Favorable	14/09/2022	Acceptation
16/09/2022	Nostalgie Mâcon	Changement de site à Bourg-en-Bresse	Favorable	05.10.2022	Acceptation
16/09/2022	NRJ Bourg-en-Bresse	Changement de site à Bourg-en-Bresse	Favorable	05.10.2022	Acceptation
16/09/2022	Virgin Radio	Changement de site à Bourg-en-Bresse	Favorable	05.10.2022	Acceptation
16/09/2022	Skyrock	Modification des caractéristiques techniques de diffusion à La Mure	Favorable	08/02/2023	Acceptation
16/09/2022	Virage Radio Lyon	Modification de la dénomination sociale de la société	Favorable	14/09/2022	Acceptation

16/09/2022	Radio Classique	Échéance autorisation le 6 décembre 2023 à Vienne	Proposition reproductibilité	16/11/2022	Reproductibilité
16/09/2022	Phare FM Lyon Dauphiné	Restitution de l'autorisation en FM à La Tour-du-Pin	Proposition abrogation		
16/09/2022		2ème appel aux candidatures montagne en Savoie et Haute-Savoie	Proposition de zones en vue de recherche de fréquences		
28/10/2022	Radio Classique	Modification des caractéristiques techniques de diffusion à Lyon	Favorable	08/02/2023	Acceptation
28/10/2022	Radio Orient	Modification des caractéristiques techniques de diffusion à Lyon	Favorable	08/02/2023	Acceptation
28/10/2022	RMC	Modification des caractéristiques techniques de diffusion à Lyon	Favorable	08/02/2023	Acceptation
18/11/2022	Montagne FM	Non respect des caractéristiques techniques de diffusion à Sollières-Sardières et Termignon	Invitation à se conformer		
18/11/2022	Radio Scoop	Non respect des caractéristiques techniques de diffusion à Lyon	Invitation à se conformer		